



La vitamine D n'est pas systématiquement remboursée par la Sécurité Sociale

Contexte de remboursement du dosage de la vitamine D

- Diagnostic de rachitisme
- Diagnostic d'ostéomalacie
- Mention des AMM des médicaments de l'ostéoporose
- Personnes âgées victimes de chutes répétées
- Suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal à partir de trois mois après la transplantation
- Traitement chirurgical de l'obésité chez l'adulte

Etes-vous concerné par l'une de ces situations ? Si oui laquelle ? (Entourer ou croquer)

 OUI **NON**

Si non le dosage vous sera facturé entre **11 et 13 euros** selon les cas.
Dans ce cas êtes-vous d'accord pour régler l'analyse :

 OUI **NON**

Signature du patient :